

# ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

## Awabot

Janvier 2021



<b>DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE</b>	<b>2</b>
Introduction et rappel du cadre légal	2
Retour d'information et contact	2
Voies de recours	3
<b>SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ</b>	<b>4</b>
Rappel du cadre légal	4
Politique d'accessibilité	4
Actions de sensibilisation et de formation	4
Recours à des compétences externes	5
Périmètre technique et fonctionnel	5
Tests utilisateurs	5
Traitement des retours utilisateurs	5
Recrutement	6
Plan d'actions	6
<b>PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AWABOT POUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE EN 2021</b>	<b>7</b>

# DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

## 1. Introduction et rappel du cadre légal

La société Awabot est :

- une personne morale de droit privé ;
- non-délégataire d'une mission de service public et non créée spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- non constituée par une personne morale de droit public ou de droit privé délégataire d'une mission de service public pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- une entreprise bénéficiant d'un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros calculé pour chaque personne sur la base de la moyenne du chiffre d'affaires annuel réalisé en France des trois derniers exercices comptables clos antérieurement à l'année considérée.

De fait, elle n'entre pas dans le champ d'application de l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et **n'est donc pas soumise à l'obligation d'accessibilité numérique.**

La société Awabot a néanmoins tenu à travailler le sujet de l'accessibilité numérique. **Un audit d'accessibilité numérique est ainsi en cours s'agissant du MOOC Awabot Smile.**

La société Awabot met en œuvre la stratégie et les actions suivantes : [schéma de mise en accessibilité numérique](#), [plan d'actions pour l'accessibilité en 2021](#).

## 2. Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du MOOC Awabot Smile pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message [communication@awabot.com](mailto:communication@awabot.com)

### 3. Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- ❖ Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- ❖ Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- ❖ Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

*Défenseur des droits*

*Libre réponse 71120*

*75342 Paris CEDEX 07*

# SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

## 1. Rappel du cadre légal

L'obligation de mise en accessibilité numérique découle de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Eu égard aux critères de l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, la société Awabot n'est pas tenue par l'obligation de mise en accessibilité.

Elle souhaite néanmoins travailler sur le sujet afin de rendre ses plateformes et sites web accessibles à un plus grand nombre, dans la mesure du possible.

## 2. Politique d'accessibilité

Bien qu'elle n'entre pas dans le champ de l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, la société Awabot place l'accessibilité numérique au cœur de ses préoccupations.

En effet, compte-tenu de la nature de ses activités, elle souhaite mettre en place des mesures lui permettant de rendre accessibles ses plateformes et sites web.

Cette volonté s'illustre par le présent schéma de mise en accessibilité qui décrit les actions mises en place en interne. Ce dernier couvre une période de 3 ans.

## 3. Actions de sensibilisation et de formation

Durant toute la période d'application de ce schéma de mise en accessibilité, des actions de sensibilisation et de formation seront mises en place.

Ainsi, l'ensemble des collaborateurs est sensibilisé à l'accessibilité et aux bonnes pratiques en la matière afin que chacun puisse contribuer à développer, éditer, maintenir et mettre en ligne des contenus accessibles au plus grand nombre.

Par ailleurs, l'équipe projet réalisera une veille régulière sur les évolutions liées à l'accessibilité numérique.

## 4. Recours à des compétences externes

Si nécessaire, la société Awabot fera intervenir des prestataires externes afin de l'accompagner notamment dans la formation et la sensibilisation de ses équipes.

## 5. Périmètre technique et fonctionnel

La société Awabot souhaite travailler sur la mise en accessibilité via deux axes :

- **Axe 1** : Maintenir et améliorer l'accessibilité de la plateforme Awabot Smile Manager.
- **Axe 2** : Travailler sur la mise en accessibilité de ses autres plateformes et sites web hébergés sur le domaine Awabot.com.

## 6. Tests utilisateurs

Dans le cas où des tests utilisateurs seraient réalisés dans la conception, la validation ou l'évolution des plateformes et sites web, le panel d'utilisateurs comprendra, autant que possible, un ou plusieurs utilisateurs en situation de handicap.

## 7. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux exigences du RGAA 4.0, une adresse email de contact a été mise en place par Awabot : [communication@awabot.com](mailto:communication@awabot.com).

Elle permet aux utilisateurs de pouvoir signaler leurs difficultés d'accès à une plateforme ou un site web et à Awabot de leur proposer une aide adaptée.

## 8. Recrutement

Dès à présent, les compétences ou connaissances en matière d'accessibilité numérique seront prises en compte pour le recrutement du personnel intervenant sur les services numériques.

## 9. Plan d'actions

[Plan d'actions pour l'accessibilité numérique en 2021.](#)

# PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AWABOT POUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE EN 2021

Dans une optique d'amélioration en matière d'accessibilité numérique, la société Awabot s'est fixé les objectifs suivants :

- **Tout au long de l'année** : Sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs Awabot en place afin que chacun acquière les bonnes pratiques en la matière ;
- **Semestre 2** : Retravailler certains critères du RGAA pour la plateforme Awabot Smile Manager afin d'en améliorer l'accessibilité ;
- **Semestre 3** : Réaliser l'audit d'accessibilité d'au moins un site web supplémentaire ;
- **Semestre 3** : Suite à l'audit, travailler sur la mise en accessibilité d'au moins un site web supplémentaire ;
- **Tout au long de l'année** : Prendre en compte l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets.